



DÉCLARATION SYNDICALE INTERNATIONALE POUR LA RÉUNION DES MINISTRES DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU G20

PARIS, LES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2011

Introduction et résumé	1
Politique économique pour la création d'emplois	4
Renforcement des institutions du marché du travail et création d'une main-d'œuvre compétente	5
Remédier à la crise de l'inégalité des revenus	6
Mettre en œuvre l'Initiative pour une protection sociale minimale	7
Renforcer le respect des droits fondamentaux des travailleurs – une approche cohérente	8
Renforcer la gouvernance du G20 – Un groupe de travail du G20 sur l'emploi et la protection sociale	9

« [Nous nous engageons]... à placer l'emploi au cœur de la reprise, à fournir une protection sociale, un emploi décent et à assurer une croissance accélérée dans les pays à faible revenu ».

Séoul, Déclaration des dirigeants du G20, novembre 2010.

Introduction et résumé

1 L'économie mondiale est confrontée à l'urgence de l'emploi. La reprise après la Grande Récession est désormais au point mort. La croissance au second trimestre 2011 s'est arrêtée dans les pays de l'OCDE et a significativement ralenti dans les autres pays du G20 : l'OCDE et le FMI ont revu leurs prévisions de croissance à la baisse pour le reste de 2011. Un nombre important d'économies du G20 risquent de tomber dans une nouvelle récession dont les conséquences économiques, sociales et humaines seraient dévastatrices. Quant à savoir si ce risque se concrétisera dépendra des gouvernements du G20. Ceux-ci s'étant détournés trop tôt du soutien à la croissance pour se consacrer à la réduction des déficits, ils doivent à présent faire preuve du même degré de volonté politique que celui dont ils ont usé pour renflouer les banques afin de lancer un effort de reprise coordonné en faveur de la croissance et des emplois.

2 Les initiatives visant à favoriser l'emploi adoptées par les Ministres du travail et de l'emploi sont voués à l'échec si aucune mesure gouvernementale coordonnée n'est prise au niveau macro-économique pour soutenir une croissance génératrice d'emplois. Les Ministres du travail et de l'emploi du G20 ont la responsabilité d'envoyer un message clair à la réunion des Ministres des finances du G20, qui se tiendra en octobre 2011, et à la réunion des Chefs d'Etat prévue à Cannes en novembre 2011 : nos économies sont confrontées à une crise humaine engendrée par une reprise faible, un chômage en augmentation, une part des salaires en recul et une inégalité croissante, leurs politiques économiques ne faisant qu'exacerber cette crise. S'ils ne donnent pas la priorité à une croissance génératrice d'emplois et au soutien des

salaires, le résultat ne sera probablement que des investissements insuffisants qui conduiront à un effondrement de la croissance et à une augmentation du chômage. Les déficits publics sont la conséquence, et non la cause, d'une demande privée faible ; en s'obstinant à appliquer des mesures d'austérité les pays risquent de tomber dans le piège de l'endettement. La réduction des déficits publics doit venir d'une croissance plus rapide des emplois et de la production, non de l'austérité qui ne fera que maintenir les pays dans la stagnation.

3 Les Ministres du travail et de l'emploi du G20 doivent également s'assurer que les politiques structurelles sont réformées de façon à améliorer la qualité de l'emploi et à inverser la montée des inégalités de revenus, qui fut l'une des causes de la crise. Lors de leur première réunion en avril 2010, les Ministres du travail et de l'emploi du G20 ont demandé l'adoption de mesures correctives pour faire face au « *creusement des disparités de revenus* », notamment par des « *politiques de salaire minimum et l'amélioration des institutions de dialogue social et de négociation collective* ». ¹ Ces recommandations doivent être suivies d'actes : renforcer les institutions du marché du travail, tourner le dos à l'obsession de la flexibilité salariale qui a prévalu ces vingt dernières années. Les Ministres doivent reconnaître l'influence bénéfique du renforcement de la négociation collective dans l'obtention d'une demande plus élevée et d'une croissance accrue.

4 Le moment est venu d'adopter des mesures pratiques en faveur des systèmes de protection sociale dans l'ensemble des pays du G20 et, au-delà, de s'assurer que les pays les moins développés établissent une protection sociale minimale. De telles mesures auraient un effet protecteur et transformateur pour la moitié la plus pauvre de la main-d'œuvre mondiale du secteur informel – dont une majorité de femmes. Non seulement ces mesures seraient socialement justes, elles agiraient également comme d'importants stabilisateurs économiques, en particulier pour les plus de 80 millions de personnes qui ont basculé dans l'extrême pauvreté au cours de la récession.

5 Le G20 doit élaborer des mécanismes de gouvernance plus forts. Les prochaines réunions du G20 doivent institutionnaliser un pilier social du G20. Et les citoyens doivent pouvoir être sûrs que les décisions prises par les Chefs d'Etat et les Ministres du G20 seront traduites en actes. Il est temps de reprendre la proposition des organisations syndicales internationales concernant la mise en place d'un Groupe de travail sur l'emploi et la protection sociale au sein du G20 afin d'accélérer le processus et d'aider les gouvernements à préparer et appliquer les recommandations du G20 relatives à l'emploi et à la protection sociale (§23). Les Ministres du travail du G20 doivent de nouveau se rencontrer début 2012 pour examiner la suite donnée à cette seconde réunion ministérielle et formuler des recommandations pour le Sommet du G20 qui se tiendra au Mexique en juin 2012

6 Pour atteindre ces objectifs, les Ministres du travail et de l'emploi du G20 doivent :

- Envoyer un message fort aux Chefs d'Etat et Ministres des finances du G20 pour que la création d'emplois soit placée au centre des politiques macro-économiques, et pour que la politique budgétaire soit adaptée de manière à soutenir la croissance et la création d'emplois. Les objectifs en matière d'emploi et les indicateurs permettant de mesurer les progrès doivent ainsi être inclus dans le Processus d'évaluation mutuelle du G20 (§7-8) ;

¹ *Recommandations des Ministres du travail et de l'emploi du G20 aux Dirigeants du G20*, Washington, 21 avril 2010.

- Développer d'autres sources de financement afin de financer l'emploi, des services publics de qualité et d'autres priorités sociales et de remédier au déficit du secteur public, y compris en rendant la fiscalité plus progressive, en luttant contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux, en mettant en place une taxe sur les transactions financières, et pour la zone euro, des « euro-obligations » (§8 et *ENCADRÉ 1*) ;
- Accroître les investissements dans les infrastructures et les emplois « verts », le développement des compétences et d'autres politiques actives de l'emploi (§8 et *ENCADRÉ 2*) ;
- Renforcer les politiques et institutions du marché du travail, notamment la négociation collective et le dialogue social, en tenant compte du fait que les systèmes de partenariat social forts ont aidé les pays à traverser la crise là où les pays dont les marchés du travail sont déréglementés connaissent une insécurité croissante, et formaliser l'engagement et la consultation des partenaires sociaux dans les divers processus du G20 (§9-12)
- Lancer un « Pacte pour les jeunes » du G20 qui garantit aux jeunes un emploi de qualité ou un lieu de formation à la fin de leur éducation formelle (*ENCADRÉ 3*) ;
- S'assurer que l'augmentation de l'inégalité des revenus soit inversée en renforçant les systèmes de négociation collective, les salaires minimums et la progressivité de l'impôt (§13-15) ;
- Établir une protection sociale minimale et renforcer les systèmes de protection sociale dans l'ensemble des pays du G20 (§16-19) ;
- S'assurer de la cohérence des politiques sur les droits des travailleurs entre les institutions internationales et au sein de chacune d'entre elles au moyen d'évaluations des effets de leurs politiques et activités conduites par l'OIT qui abordent les normes fondamentales du travail et la promotion d'un emploi décent (§20-21) ;
- Établir un groupe de travail du G20 sur l'emploi et la protection sociale (§22-23 et *ENCADRÉ 4*).

ENCADRÉ 1 METTRE EN ŒUVRE DE NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENT INNOVANT

Les gouvernements du G20 se doivent d'identifier de nouvelles sources de financement innovant afin de soutenir les investissements nécessaires à la croissance de nos économies, à la création d'emplois et à la réduction des déficits du secteur public. Une taxe sur les transactions financières couvrant notamment les instruments dérivés – négociés sur les marchés organisés et de gré à gré – aiderait à remédier à la volatilité des prix des actifs en plus de lever des fonds essentiels pour les investissements publics et sortir de la crise de la dette. Un certain nombre de gouvernements du G20, de même que la Commission européenne, ont déjà exprimé leur soutien pour une taxe sur les opérations financières. Sa mise en œuvre ne nécessiterait pas l'accord de tous les gouvernements du G20 – une taxe sur les transactions financières bien conçue pourrait être appliquée par une « coalition de pays volontaires » – mais il est nécessaire d'aborder cette question de façon multilatérale, le G20 ayant un rôle essentiel à jouer. Les gouvernements doivent également agir au niveau régional. La Confédération européenne des syndicats (CES) appelle à la création d'euro-obligations et d'une banque publique européenne chargée de la dette souveraine, et invite la BCE à assumer son rôle de « banquier du gouvernement » pour résoudre la crise de la dette de la zone euro. Elle réclame en outre un programme d'investissements européen afin de relancer les économies les plus fortement touchées, et des réformes fiscales au niveau européen, notamment des mesures visant à augmenter les impôts sur l'extrême richesse et à harmoniser l'assiette de l'impôt sur les sociétés, en plus d'une taxe sur les opérations financières.

Politique économique pour la création d'emplois

7 L'économie mondiale est confrontée à une urgence en matière d'emploi. Dans les pays de l'OCDE, les personnes sans emploi étaient 50 % plus nombreuses en 2010 qu'en 2007. Au niveau mondial, 84 millions de personnes de plus qu'avant la crise vivent désormais dans une extrême pauvreté, la plupart se trouvant dans les pays en développement. Pour les seuls pays du G20, les estimations de l'OCDE et de l'OIT évoquent la nécessité de créer pas moins de 110 millions d'emplois d'ici 2015 pour retrouver les taux d'emploi d'avant la crise – soit 22 millions d'emplois par an. Même avant l'effondrement de la croissance, les taux de croissance étaient trop faibles pour permettre cette croissance en matière d'emplois. Le G20 doit désormais faire face à une urgence à grande échelle en matière d'emploi.

8 Malgré les engagements pris en matière d'emplois, les gouvernements du G20 ne donnent toujours pas la priorité à l'emploi dans leurs politiques. Les Ministres du travail et de l'emploi doivent insister sur la nécessité d'une approche cohérente adoptée par « l'ensemble des gouvernements » pour s'attaquer à l'urgence en matière d'emplois. Les organisations syndicales internationales invitent les Ministres du travail du G20 à :

- Établir des objectifs et des indicateurs pour l'emploi qui seront utilisés dans le processus d'évaluation mutuelle du G20 (l'OIT devrait préparer une analyse et des recommandations pertinentes) et à renforcer la cohérence entre les mesures des Ministres du travail et des Ministres des finances du G20 ;
- Insister pour que les Ministres des finances du G20 et les Banques centrales maintiennent le soutien à la consommation et à l'investissement jusqu'au rétablissement d'une croissance autonome, de façon à donner la priorité à la création d'emplois ;
- À moyen terme, s'assurer que le rétablissement de l'équilibre budgétaire soit dû à la croissance et non à l'austérité, ainsi qu'à la levée de recettes publiques appropriées pour maintenir des services publics de qualité ;
- Développer d'autres sources de financement afin de financer l'emploi, des services publics de qualité et d'autres priorités sociales et de remédier aux déficits du secteur public, y compris en rendant les systèmes fiscaux nationaux plus progressifs, en luttant contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux, en mettant en place une taxe sur les opérations financières, et pour la zone euro, des « euro-obligations » (ENCADRÉ 1) ;

ENCADRÉ 2 INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES ET LES EMPLOIS « VERTS »

Une stratégie à forte intensité de main-d'œuvre fondée sur l'investissement vert générerait des millions de nouveaux emplois « verts » et décents, et transformerait également les emplois existants en emplois « plus verts » et plus décents. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)¹, estime qu'un investissement de 2 % du PIB dans l'économie verte pourrait générer une augmentation de 5 % à 10 % des emplois dans le secteur des transports, de 26 % dans le secteur de l'énergie et de 30 % dans la distribution de l'eau d'ici 2050 par rapport à un scénario du statu quo. Les conditions pour une « transition juste » vers une économie « verte » restent, cependant, encore à satisfaire. Les gouvernements doivent élaborer des stratégies fondées sur le développement des compétences et le recyclage, les politiques actives de l'emploi, la protection sociale et le dialogue social avec les syndicats.

1 "Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication", UNEP, 2011

- Investir dans les infrastructures, donner la priorité aux projets qui consolident la croissance et les emplois, y compris les investissements et emplois « verts » dans le cadre de stratégies économiques vertes au niveau national dans le contexte de la prochaine Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio de Janeiro, 2012).

Renforcement des institutions du marché du travail et création d'une main-d'œuvre compétente

9 La crise devrait mettre un terme une fois pour toutes à l'idéologie qui favorise les modèles de marchés du travail déréglementés et « flexibles ». La reprise hésitante, le chômage en augmentation constante et les niveaux records de pauvreté sur le marché du travail américain déréglementé contrastent avec une croissance plus forte et génératrice d'emplois en Allemagne, qui s'est appuyée sur une solide protection de l'emploi et sur des accords sur le temps de travail flexible et des régimes de chômage partiel collectivement négociés afin de maintenir les travailleurs à leurs postes lorsque la crise a frappé. Cette croissance a non seulement bénéficié aux travailleurs allemands, mais également à l'économie au sens large.

10 En outre, la poursuite, pour ne pas dire l'intensification des menaces qui pèsent sur les salaires et les institutions de négociation collective dans certaines parties de l'Europe et aux États-Unis, où plusieurs États ont rendu illégale la négociation dans le secteur public, constitue une énorme erreur. Les Ministres du travail et de l'emploi doivent adopter une position ferme et univoque contre ces attaques.

11 La politique du marché du travail doit viser à promouvoir un marché du travail inclusif, efficace et équitable qui investit dans l'éducation et la formation de sa main-d'œuvre et donne la priorité à l'intégration des jeunes, hommes et femmes, à la main-d'œuvre, faute de quoi les gouvernements

ENCADRÉ 3 SOUTENIR UN « PACTE POUR L'EMPLOI DES JEUNES »

Le chômage des jeunes est un problème crucial pour les pays du G20 et au-delà. Les taux de chômage des jeunes, déjà élevés, minimisent le problème dans la mesure où ils excluent les jeunes gens découragés qui ne cherchent plus de travail. Les jeunes sont également surreprésentés dans le secteur du travail temporaire et d'autres formes de travail précaire, qui ne constituent plus la voie vers des emplois permanents ou une source de compétences et de formation pour l'avenir. Avec des prévisions de 45 millions de jeunes entrant sur le marché du travail chaque année pendant les dix prochaines années, le chômage des jeunes représente une menace économique et sociale que les dirigeants de ce monde ignorent à leurs risques et périls. Les organisations syndicales internationales demandent aux pays du G20 de réagir à cette crise et de développer un « Pacte pour l'emploi des jeunes » qui s'appuie sur le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT. Au niveau national, ce pacte devra être conçu et mis en œuvre par l'intermédiaire du dialogue social avec les employeurs et les syndicats et inclure : des garanties d'éducation et de formation professionnelle, à temps complet ou associée à l'emploi, qui conduit à des qualifications ; des programmes d'apprentissage de qualité associés à des mesures d'incitation pour les travailleurs et les employeurs qui les mettent en place ; des plans de garantie d'emploi ; des programmes actifs de l'emploi ; et des filets de sécurité sociale. Au niveau international, les organisations syndicales internationales demandent au G20 de travailler avec le L20 et le B20, les organisations internationales et le Groupe de travail sur l'emploi et la protection sociale du G20, afin de cibler les efforts internationaux pour soutenir les initiatives dans les pays prioritaires, notamment la Tunisie, l'Égypte et le Yémen, comme une étape constructive vers l'édification de la cohésion et pour démontrer la faisabilité d'un « Pacte pour l'emploi des jeunes ».

courent le risque de fabriquer une « génération perdue » de jeunes effrayés par le chômage et le sous-emploi (voir *ENCADRÉ 2*).

12 Les organisations syndicales internationales invitent les Ministres du travail et de l'emploi du G20 à :

- Intensifier les efforts pour soutenir le dialogue social en faveur de la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi tripartite de l'OIT ;
- Investir dans des politiques actives de l'emploi qui maintiennent un lien entre les travailleurs et la main-d'œuvre ;
- S'élever contre les attaques sur les salaires et les institutions de négociation collective ;
- Augmenter les opportunités de formation, notamment en milieu professionnel ;
- Envoyer un message fort sur la valeur de l'engagement des syndicats dans la conception et la mise en œuvre des politiques en matière de formation, mais aussi dans l'évaluation et la révision des programmes d'étude ;
- Soutenir la négociation collective liée à la participation et à l'accès aux formations ;
- Faire face au manque d'investissement dans les qualifications, le développement et la formation de la part du secteur privé en lançant des programmes de subvention/prélèvement de type « formation ou imposition », de manière à encourager les employeurs à augmenter leurs niveaux d'investissement et d'engagement ;
- Promouvoir les lieux de travail hautement performants qui accroissent l'utilisation efficace des compétences ;
- Augmenter les opportunités de formation, notamment en milieu professionnel, et promouvoir le dialogue social et la négociation collective aux niveaux de l'entreprise, du secteur et du pays afin de créer des incitations à l'investissement dans les compétences et le savoir, comme le décrit la Stratégie de formation du G20 (Stratégie de formation de « Toronto »)² ;
- Introduire le droit des travailleurs à la formation sur le lieu de travail comme moyen visant à accroître la participation aux formations et à assurer une plus grande mobilité professionnelle par la suite ;
- Assurer un accès universel à l'éducation et des ressources suffisantes en sa faveur ;
- Soutenir l'extension de la consultation des partenaires sociaux de manière systémique pour l'ensemble des processus du G20.

Remédier à la crise de l'inégalité des revenus

13 Les gouvernements doivent s'attaquer au problème de la « crise d'avant la crise » de l'augmentation de l'inégalité des revenus dans la plupart des pays de l'OCDE et du G20. L'accroissement des inégalités en termes de répartition des revenus au cours des vingt dernières années, attesté par l'OCDE,³ est de plus en plus souvent reconnu comme un facteur de contribution essentiel à la crise financière⁴ et reflète l'affaiblissement des institutions du marché du travail à pouvoir procurer un meilleur partage des richesses.

14 Des données claires et cohérentes dans tous les pays et les secteurs

2 *Une main-d'œuvre qualifiée pour une croissance forte, durable et équilibrée. Une stratégie de formation du G20*, OIT, Genève, novembre 2010.

3 « Croissance et inégalités », OCDE, 2008.

4 « Inequality, Leverage and Crises », Michael Kumhof et Romain Rancière, FMI, novembre 2010.

permettent d'affirmer que les syndicats réduisent l'écart des revenus entre salaires faibles et élevés et entre hommes et femmes. Une couverture plus large de la négociation collective et des systèmes de négociation collective plus coordonnés réduisent également les inégalités salariales.⁵

15 Les Ministres du travail du G20 doivent à présent agir pour mettre en œuvre les conclusions de leur première réunion tenue en avril 2010 : « *Des mesures telles que des politiques de salaire minimum et l'amélioration des institutions de dialogue social et de négociation collective pourraient nécessiter un renforcement* ». Les organisations syndicales internationales invitent les Ministres du travail à :

- S'assurer que les politiques renforcent les institutions du marché du travail ;
- Encourager la couverture plus large de la négociation collective dans le secteur privé ;
- Soutenir une plus grande égalité salariale en tant qu'employeurs du secteur public et dans les entreprises publiques ;
- S'assurer que les systèmes d'imposition sont réformés de façon à devenir plus progressifs et à réduire les inégalités salariales ;
- Limiter les excès de rémunération des dirigeants d'entreprises au travers de réformes liées à la gouvernance d'entreprise et d'une intervention directe des gouvernements ;
- Accepter de fixer des salaires minimums, par le biais de la loi ou des conventions collectives, à un niveau qui garantisse un « salaire de subsistance » et ce faisant, établir des minimas sur les marchés du travail afin d'empêcher la spirale de la déflation des revenus et des prix.

Mettre en œuvre l'Initiative pour une protection sociale minimale

16 Avec 1,4 milliard de personnes vivant dans une extrême pauvreté, qui luttent pour survivre avec moins de 1,25 dollar par jour, soit 84 millions de personnes de plus qu'avant la crise, des mesures doivent être prises pour remettre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sur les rails et placer la protection sociale au cœur du programme de développement international. Pourtant, un trop grand nombre de pays réduisent la protection sociale en raison de la crise.

17 Lors de leur réunion qui s'est tenue à Washington en avril 2010, les Ministres du travail du G20 ont réclamé « *le soutien du revenu des ménages pauvres par le biais de transferts financiers, l'aide nutritionnelle, les accès financés par les pouvoirs publics à des services de santé de base, l'aide au logement et l'aide pour les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées* ». Lors de la Conférence internationale du travail, tous les membres de l'OIT se sont engagés à établir une protection sociale minimale nationale de façon à étendre un niveau minimum de sécurité sociale à tous : des minimas définis au niveau national en termes de sécurité du revenu pendant l'enfance, la période active et la vieillesse, ainsi que d'accès abordable aux soins de santé essentiels. Les Ministres du G20 doivent à présent agir pour honorer ces engagements et garantir un accès universel aux services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation, le logement, l'eau et l'assainissement, et mettre en place des transferts sociaux pour garantir la sécurité du revenu, la sécurité alimentaire et une nutrition suffisante et remédier aux défis posés par le vieillissement de la population.

5 « Collective Bargaining and Wage Inequality » par S. Hayter et B. Weinberg dans *The Role of Collective Bargaining in the Global Economy*, OIT (ef. S. Hayter), 2011.

18 Les bons systèmes de protection sociale constituent un élément essentiel du progrès économique et social des pays, industrialisés ou en développement. Globalement, les pays dotés de systèmes de protection sociale développés ont mieux traversé la crise que ceux qui en sont dépourvus. Les systèmes de protection sociale agissent comme des stabilisateurs automatiques et préservent la confiance des travailleurs et de leurs employeurs dans un climat d'incertitude. Dans les économies émergentes, les exemples de programmes de protection sociale réussis utilisés en réponse à des crises incluent : en Argentine, le *REPRO* (*le Programme fédéral de reconversion productive*) ; en Inde, le Programme national de garantie de l'emploi rural (*National Rural Employment Guarantee Scheme*) ; au Mexique, le programme *Oportunidades/Progresa Programme* ; et au Brésil, le *Bolsa Família*.

19 Les Ministres du travail et de l'emploi du G20, en se fondant sur l'Initiative pour une protection sociale minimale de l'OIT et de l'Organisation mondiale de la santé, doivent, avec le Groupe consultatif mondial sur le socle de protection sociale des Nations Unies :

- Garantir que la protection sociale minimale soit inclusive, fondée sur le respect des droits, conçue au niveau national, fasse partie d'un processus permanent, et intègre une participation tripartite dans les systèmes de financement de la sécurité sociale.
- S'assurer que des financements suffisants soient mis à disposition par l'intermédiaire du PNUD, de la Banque mondiale et des banques de développement régionales et de l'APD bilatérale, et que ce concept soit intégré dans les stratégies de développement, accompagné d'une amélioration de la collecte des statistiques afin d'optimiser les résultats ;
- Charger le FMI de poursuivre sa collaboration avec l'OIT pour une protection sociale minimale abordable dans tous les pays, y compris les moins développés, et une capacité fiscale suffisante pour maintenir la protection sociale pendant le processus de reprise économique.

Renforcer le respect des droits fondamentaux des travailleurs – une approche cohérente

20 L'économie mondiale ne doit pas être autorisée à revenir au modèle de développement qui a failli de ces dernières décennies. Le renforcement de la dimension sociale de la mondialisation est essentiel et, au cœur de ce renforcement, l'application plus stricte des droits fondamentaux des travailleurs, comme convenu dans le forum tripartite de l'OIT, dont tous les pays du G20 sont membres.

21 Les Ministres du travail et de l'emploi du G20 doivent :

- Agir pour que tous les pays du G20 respectent et ratifient les conventions fondamentales de l'OIT ;
- S'assurer que les politiques et programmes des organisations internationales (FMI, Banque mondiale, OCDE, OMC) ne sapent en aucune manière ces droits ;
- S'assurer que l'OIT dispose des ressources et des outils nécessaires pour le respect des normes internationales du travail ;
- Demander à l'OIT d'entreprendre des évaluations des effets des politiques et programmes de toutes les organisations internationales en termes de normes fondamentales du travail et de suivre leur promotion en faveur d'un travail décent ;
- Développer des arrangements réciproques pour le statut d'observateur entre toutes les organisations économiques internationales ;

- Assurer les niveaux les plus élevés de santé et de sécurité des travailleurs, en luttant contre les maladies professionnelles et en renforçant les normes internationales (notamment la couverture de l’amiante par la convention de Rotterdam) ;
- Soutenir les droits des travailleurs migrants, y compris au travers de la promotion de la coopération intergouvernementale sur les régimes de sécurité sociale ;
- S’assurer que les accords de commerce et d’investissement exigent le respect et l’application du droit du travail national et des droits du travail reconnus au niveau international ;
- Soutenir la mise en œuvre efficace et la promotion des instruments internationaux pertinents pour une conduite responsable des affaires, notamment les Principes directeurs récemment révisés de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales.

Renforcer la gouvernance du G20 – Un groupe de travail du G20 sur l’emploi et la protection sociale

22 La réunion des Ministres du travail et de l’emploi du G20 en avril 2010 a donné lieu à des recommandations importantes pour la création d’un emploi de qualité. Alors que la mise en œuvre de ces recommandations reste timide, voire inexistante, la crise de l’emploi frappe de plein fouet les ménages salariés. Afin de concrétiser ses engagements relatifs aux emplois, le G20 doit mettre en place un Groupe de travail sur l’emploi et la protection sociale pour donner suite aux recommandations, y compris lorsque la présidence du G20 reviendra au Mexique. Étant donné la nature diverse des politiques sur l’emploi dans les différents pays du G20, l’objet du Groupe de travail devrait être de partager les bonnes pratiques et priorités.⁶

6 Déclaration de la CSI/du TUAC sur la mise en place d’un groupe de travail du G20 sur l’emploi et la protection sociale, juillet 2011.

ENCADRÉ 4 GROUPE DE TRAVAIL DU G20 SUR L’EMPLOI ET LA PROTECTION SOCIALE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DU G20

L’objectif du Groupe de travail sur l’emploi et la protection sociale serait d’assurer le suivi des recommandations et la continuité dans l’avenir et de favoriser la cohérence des politiques dans les différents pays du G20. Sa mission consisterait à : examiner les évaluations des conséquences de la crise sur l’emploi préparées par les organisations internationales concernées ; analyser l’efficacité des mesures en faveur du marché du travail mises en place dans les pays du G20 en accordant une attention particulière à leurs effets répartis sur différentes catégories de main-d’œuvre (y compris les femmes, les hommes et les travailleurs jeunes et âgés) ; et faire des recommandations pour des ensembles de mesures ciblées et coordonnées afin de maximiser les effets positifs sur la croissance, l’emploi et l’équité. Il devrait également réfléchir aux priorités pour des objectifs en matière d’emploi comparables aux objectifs budgétaires et autres objectifs macro-économiques analysés dans le cadre des processus d’évaluation mutuelle du G20. Comme les autres groupes de travail du G20, tel que celui sur le développement, le Groupe de travail du G20 sur l’emploi pourrait être co-présidé par un certain nombre de membres du G20 intéressés. Outre la présence en son sein de représentants des Ministères du travail du G20 et des organisations internationales concernées, le Groupe de travail devrait également impliquer les Ministères des finances et du développement et consulter les représentants des partenaires sociaux des pays du G20.

2.3 Les organisations syndicales internationales invitent les Ministres du travail et de l'emploi du G20 à :

- Mettre en place un Groupe de travail sur l'emploi et la protection sociale destiné à assurer la continuité et à promouvoir la cohérence des politiques sur l'emploi et la protection sociale ;
- Contribuer pleinement à tous les processus du G20 en cours et à s'assurer que les Dirigeants du G20 soutiennent leurs recommandations sur les politiques économiques et du travail en tant que partie intégrante des conclusions du G20 de Cannes ;
- Tenir une troisième réunion au niveau des ministres au début 2012 pour examiner la suite donnée à leur seconde réunion ministérielle et formuler des recommandations pour le Sommet du G20 qui se tiendra au Mexique en juin 2012.

